



Bulletin Officiel

N°7530 Vendredi 16 janvier 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR
LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

3

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS
FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

7

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

11

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TAWASOL GROUP HOLDING

13

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

18

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- SOCIETE LLOYD VIE

ANNEXE III

COMMUNIQUE DE PRESSE

- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB : APPEL A CANDIDATURE POUR LE CHOIX D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES (EXERCICES 2026 – 2028), MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UIB

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I
- FIS 216 CAPITAL FUND I – COMPARTIMENT 1
- FIS 216 CAPITAL FUND I – COMPARTIMENT 2

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الأدخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادساً من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الواقع والوضعيات التالية تُعدُّ، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب إعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادساً المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقاً لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
 - ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
 - ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثراً لها، منفردة أو مجتمعة، جوهرياً بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على تقديم الوفي للوضعية المالية أو للاداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تقاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقيد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على صالح الشركة المعنية أو على صالح حاملي أوراقها المالية.

كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الواقع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلّي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالواقع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الجسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يتعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الواقع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافية الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبعوامل الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملاً بمهامها الرامية إلى حماية الأدخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة ذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقاً لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أن العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتوجب الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغييرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والأفق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقواعد المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسهيل الشركة أو المجموعة؟
- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصرير بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرّة؟
- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنصوصة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l’Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l’Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d’avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l’Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d’accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l’intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l’Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l’investisseur d’apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l’empreinte carbone des produits exportés ;
- L’évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l’activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d’exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l’ensemble des sociétés faisant appel public à l’épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراطيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

TAWASOL GROUP HOLDING

Siège Social : Résidence du Lac, Rue Lac Tanganya, Immeuble H 3ème Etage, les berges du Lac

-La société Tawasol Group Holding publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2025

INDICATEURS GLOBAUX

Indicateurs GLOBAL TGH	4 éme Trimestre 2025	4 éme Trimestre 2024	Variation en %	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation en %
Chiffre d'affaires Global	30 560 002	16 341 454	87,01%	90 852 486	72 156 298	25,91%
Chiffre d'affaires Local	27 524 892	11 234 811	145,00%	64 522 183	49 004 173	31,67%
Chiffre d'affaires Export	3 035 110	5 106 644	-40,57%	26 330 303	23 152 125	13,73%
Production	30 104 572	15 917 355	89,13%	89 961 998	70 680 689	27,28%
Investissement	-	-	-	4 768 546	5 000 819	-4,64%
Endettement Total	-	-	-	40 196 765	40 424 059	-0,56%
CMT				23 858 948	17 094 990	39,57%
CCT				16 337 817	23 329 069	-29,97%

Nb :

- *Tous les chiffres sont en Dinars Tunisiens*
- *Les indicateurs cumulés au 31/12/2025 ont été établis sur la base des états financiers provisoires arrêtés par les filiales, sous réserve d'ajustements lors de la consolidation définitive.*
- *Les revenus cumulés au 31/12/2024 tiennent compte des éliminations des opérations réciproques et sont comptabilisés en valeurs nettes, après déduction des remises, rabais et ristournes (RRR).*

Situation au 4^{ème} trimestre 2025

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au quatrième trimestre 2025, le chiffre d'affaires global du Groupe s'est établi à **30,56 MD**, contre **16,34 MD** au quatrième trimestre 2024, enregistrant ainsi une progression très significative de **87,01 %**.

Cette forte croissance traduit une accélération marquée de l'activité en fin d'exercice, portée principalement par la dynamique du marché local.

Sur l'ensemble de l'exercice **2025**, le chiffre d'affaires global a atteint **90,85 MD**, contre **72,15 MD** en **2024**, soit une croissance annuelle de près de **25,9 %**. Cette évolution positive reflète une trajectoire de croissance soutenue et structurelle, résultant à la fois de l'augmentation du volume d'activité et de la montée en régime de plusieurs projets opérationnels.

La progression du chiffre d'affaires local demeure le principal moteur de cette performance, tandis que l'activité export contribue de manière plus modérée mais reste en amélioration sur une base annuelle. Le quatrième trimestre **2025** a ainsi joué un rôle déterminant dans la consolidation de la performance annuelle du Groupe.

PRODUCTION

Au quatrième trimestre **2025**, la production globale du Groupe affiche une progression très significative par rapport à la même période de **2024**. Elle atteint **30,1 MD**, contre **15,9 MD** au 4^{ème} trimestre **2024**, soit une hausse de **89,13 %**. Cette performance traduit une nette accélération de l'activité en fin d'exercice, portée principalement par la reprise des projets opérationnels et la montée en charge du **pôle services et infrastructures**.

Sur l'ensemble de l'année, la production cumulée au 31 décembre 2025 s'établit à **89,96 MD**, en augmentation de **27,28 %** par rapport à 2024 (**70,68 MD**).

INVESTISSEMENTS

Le Groupe TGH poursuit sa politique d'investissement entre **2024** et **2025** à travers l'ensemble de ses filiales, avec pour objectif principal le renforcement des capacités opérationnelles et la préparation de la croissance future.

L'effort d'investissement a été ciblé sur les filiales et métiers clés, en cohérence avec leurs priorités opérationnelles et leurs cycles d'activité respectifs, traduisant une approche maîtrisée et orientée vers la création de valeur.

Dans ce cadre, le pôle Services et Infrastructures a concentré une part significative des investissements, principalement dédiés au renforcement des moyens techniques et opérationnels, à travers l'acquisition et la mise à niveau d'équipements nécessaires à la bonne exécution des projets en cours et à l'accompagnement de la montée en charge de l'activité.

Sur l'exercice **2025**, le Groupe TGH a réalisé un investissement global de l'ordre de **4,76 MD**, contre **5,00 MD** en **2024**.

ENDETTEMENTS

Au **31/12/2025**, l'endettement du Groupe s'établit à **40,19 MD**, quasi stable par rapport à **40,42 MD** à fin 2024 (- **0,56%**).

La structure de la dette est marquée par une baisse significative de l'endettement à court terme (**-29,97 %**), compensée par une hausse de la dette à moyen et long terme (**+39,57 %**). Cette évolution reflète une volonté d'allonger la durée de la dette afin de réduire la pression sur la trésorerie à court terme et de mieux financer les besoins d'investissement et de développement du Groupe.

INDICATEURS PAR METIER

Métiers	Indicateurs	4 -ème Trimestre 2025	4 -ème Trimestre 2024	Variation en %	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation en %
TELECOMMUNICATIONS	<u>Chiffre d'affaires Global</u>	<u>3 156 619</u>	<u>2 852 213</u>	<u>10,67%</u>	<u>20 837 606</u>	<u>16 165 210</u>	<u>28,90%</u>
	CA Local	1 016 422	836 815	21,46%	5 202 523	6 879 419	-24,38%
	CA Export	2 140 197	2 015 398	6,19%	15 635 083	9 285 791	68,38%
	Production	3 156 619	2 852 213	10,67%	20 837 606	16 165 210	28,90%
	Investissements				<u>50 000</u>	0	<u>100,00%</u>
	<u>Endettement</u>	-	-	-	<u>2 360 634</u>	<u>2 656 642</u>	<u>-11,14%</u>
	CMT				688 414	1 032 207	-33,31%
	CCT				1 672 220	1 624 435	2,94%
SERVICES & INFRASTRUCTURES	<u>Chiffre d'affaires Global</u>	<u>16 651 869</u>	<u>2 358 697</u>	<u>605,98%</u>	<u>32 957 199</u>	<u>16 771 017</u>	<u>96,51%</u>
	CA Local	16 145 597	0	100,00%	24 603 899	4 419 542	456,71%
	CA Export	506 272	2 358 697	-78,54%	8 353 300	12 351 475	-32,37%
	Production	16 651 869	2 358 697	605,98%	32 957 199	16 771 017	96,51%
	Investissements	<u>1 248 267</u>			<u>4 653 188</u>	<u>3 865 724</u>	<u>20,37%</u>
	<u>Endettement</u>	-	-	-	<u>14 197 958</u>	<u>19 602 764</u>	<u>-27,57%</u>
	CMT				2 561 429	5 122 857	-50,00%
	CCT				11 636 529	14 479 907	-19,64%
INDUSTRIES	<u>Chiffre d'affaires Global</u>	<u>10 634 130</u>	<u>11 986 531</u>	<u>-11,28%</u>	<u>36 798 297</u>	<u>39 856 058</u>	<u>-7,67%</u>
	CA Local	10 245 489	11 253 982	-8,96%	34 456 376	38 341 198	-10,13%
	CA Export	388 641	732 549	-46,95%	2 341 921	1 514 859	54,60%
	Production	10 296 083	10 706 445	-3,83%	36 167 193	37 744 462	-4,18%
	Investissements				<u>65 358</u>	<u>1 135 094</u>	<u>-94,24%</u>
	<u>Endettement</u>	-	-	-	<u>8 758 173</u>	<u>13 284 653</u>	<u>-34,07%</u>
	CMT				5 729 106	6 059 926	-5,46%
	CCT				3 029 068	7 224 727	-58,07%
IMMOBILIER	<u>Chiffre d'affaires Global</u>	<u>117 384</u>	<u>354 978</u>	<u>-66,93%</u>	<u>259 384</u>	<u>574 978</u>	<u>-54,89%</u>
	CA Local	117 384	354 978	-66,93%	259 384	574 978	-54,89%
	CA Export						-
	Production						-
	Investissements						-
	<u>Endettement</u>	-	-	-	<u>14 880 000</u>	<u>4 880 000</u>	<u>204,92%</u>
	CMT				14 880 000	4 880 000	204,92%
	CCT						-

Nb : Les chiffres présentés par métier d'activité au 31/12/2024 sont audités au niveau de chaque pôle.

PRINCIPALES EVOLUTIONS PAR METIER

Métier	4éme TRIMESTRE 2025	Variation en %	Variation en DT
Pôle Réseau de Télécommunication	<p>Le pôle Télécommunications a réalisé un chiffre d'affaires de 3,15 MD, contre 2,85 MD au 4éme TR 2024, enregistrant ainsi une progression de 10,67 %. Cette évolution positive traduit une croissance maîtrisée de l'activité, soutenue à la fois par le développement du chiffre d'affaires local et par la poursuite des prestations à l'export.</p> <p>L'endettement du pôle s'établit à 2,36 MD au 31/12/2025, en diminution par rapport à 2,65 MD au 31/12/2024.</p>	10,67%	304 406
Pôle Infrastructure	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réception des tubes en acier – Gazoduc Kebili Réception de 82 km sur un total de 97 km, marquant une avancée significative dans le déroulement du marché. 2. Avancement du dossier d'études d'exécution – STEP de Ganvié Progression notable suite à la réception de la revue des études par la mission de contrôle à mi-2025. 3. Signature d'un avenant – Viabilisation de la cité Bethel (GCITT) – Ouédo, commune d'Abomey-Calavi * Incidence financière : +305 457 079 FCFA (~1,6 million de dinars). * Extension de délai : 3,5 mois, nouvelle date de fin du marché : 21/01/2026. 4. Travaux de construction – Collecteur d'assainissement pluvial et aménagement des voies connexes – Ville de Lokossa * Validation du dossier d'exécution. * Finalisation de l'installation des bases techniques et administratives. * Avancement sur la préfabrication et les travaux de terrassement. 5. Remise officielle du site – Route Akassatou So Ava * Remise officielle en date du 31 octobre 2025. * Début des études d'exécution et de l'installation de chantier. 6. En parallèle de ces avancées opérationnelles, RETEL anticipe une progression significative de ses produits à l'export sur la période 2026–2027, portée par la consolidation des projets internationaux en cours et la montée en charge progressive des marchés à l'export. 	605,98%	14 293 172
Pôle Industrie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation de la 1^{ère} opération d'export à BEN GHAZI-LYBIE 2. L'endettement du pôle s'est établi à 8,75 MD au 31/12/2025, contre 13,28 MD à fin 2024, enregistrant ainsi une baisse significative. 	-11,28%	-1 352 401
Pôle Immobilier	Le pôle Immobilier s'engage dans une phase de relance ambitieuse avec deux projets structurants. La stratégie retenue privilégie, à ce stade, la monétisation progressive des terrains en stock, tout en conservant, à moyen et long terme, la flexibilité de développer des projets immobiliers (immeubles) en fonction de l'évolution du marché et des opportunités de création de valeur.	-66,93%	-237 594

INDICATEURS D'ACTIVITE INDIVIDUELLE SOCIETE TGH

Indicateurs	4 éme Trimestre 2025	4 éme Trimestre 2024	Variation en %	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation en %
TOTAL REVENUS	181 200	118 881	52%	300 000	163 881	83%
REVENUS DES PRESTATIONS	181 200	15 000	1108%	300 000	60 000	400,00%
REVENUS DES PARTIICIPATIONS	0	103881	-100%	0	103 881	-100,00%
CHARGES D'EXPLOITATION	120 216	245 605	-51%	381 101	423 605	-10%
SOLDE PLACEMENTS A COURT TERME				2 500 000	2 500 000	0,00%
SOLDE LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES						
CONCOURS BANCAIRES				-7 354	56 944	-112,91%
TOTAL DES ACTIFS				138 442 968	138 442 968	0%

Nb : Les indicateurs individuels présentés au 31/12/2024 correspondent à des chiffres audités

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		131,359	131,673
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		184,119	184,609
3 UNION FINANCIERES ALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		151,696	152,075
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		165,830	166,263
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		156,578	156,918
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		163,479	163,902
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		148,415	148,743
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		61,194	61,340
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		45,127	45,230
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		153,423	153,818
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		134,316	134,628
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		134,213	134,573
13 TUNISO-EMIRAT SICAV	AUTO GERE	07/05/07		115,794	116,108
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		107,343	107,620
15 AFC AMANEET SICAV	AFC	05/12/24		108,373	108,649
16 ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25		101,925	102,142
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
17 FCP SALAMEET CAP	AFC	02/01/07		23,481	23,539
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		163,147	163,620
19 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		154,717	155,784
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,830	14,860
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		227,199	227,791
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		127,181	127,482
23 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		132,985	133,275
24 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		18,602	18,651
25 FCP AFC AMANEET	AFC	12/09/23		118,456	118,774
26 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		113,867	114,168
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
27 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,520	2,526
SICAV MIXTES					
28 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		85,246	85,062
29 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		177,793	176,190
30 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		134,948	134,196
31 AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20		139,702	140,047
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
32 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		201,413	201,168
33 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		725,391	725,452
34 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		161,038	161,435
35 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		227,064	228,038
36 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		133,347	131,428
37 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		192,550	190,275
38 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		219,929	218,848
39 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		201,389	200,501
40 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		36,499	35,882
41 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		117,256	117,513
42 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,377	1,378
43 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,500	1,500
44 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		110,139	109,804
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
45 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		3 036,892	3 031,291
46 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		335,722	340,470
47 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		4,247	4,253
48 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,652	3,659
49 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		54,424	53,185
50 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,578	1,579
51 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,598	1,587
52 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,689	1,668
53 FCP PERSONNEL UBI EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		21,778	21,875
54 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		17,145	17,267
55 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		22,294	22,497
56 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		6 617,405	6 659,377
57 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11		123,577	121,418
SICAV ACTIONS					
58 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		133,084	131,384
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
59 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,849	1,830

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL					
			Date de paiement	Montant								
OPCVM DE DISTRIBUTION												
SICAV OBLIGATAIRES												
60 SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	115,623	115,638					
61 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	102,931	102,949					
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	109,902	109,921					
63 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	106,844	106,856					
64 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	113,697	113,715					
65 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	108,991	109,010					
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	105,393	105,410					
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	110,679	110,696					
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	110,110	110,129					
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	107,729	107,745					
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	107,887	108,145	108,163					
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	107,057	107,075					
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	111,213	111,232					
73 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	106,754	106,771					
74 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	107,814	107,821					
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	110,774	110,791					
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	106,100	106,117					
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE												
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	117,333	117,345					
78 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	109,483	109,502					
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	113,566	113,585					
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	109,143	109,484	109,503					
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 073,112	1 073,282					
82 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	10 854,662	10 856,578					
83 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	107,955	107,973					
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE												
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	109,856	110,120					
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	103,924	104,167					
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE												
94 FCP TRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	22,323	22,586					
95 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	22,084	22,349					
96 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,899	18,856	19,046					
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	111,098	111,865					
98 FCP AL IMTHEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	100,895	101,649					
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	106,264	106,821					
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	115,408	115,644					
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	124,419	123,234	124,566					
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	15,156	15,205					
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	124,480	124,681	124,982					
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	100,920	103,030					
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE												
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	139,282	140,796					
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	191,663	195,789					
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	193,409	191,049					
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	242,637	241,365					
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	219,696	219,020					
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	215,996	215,592					
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	37,714	37,482					
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	13 009,997	13 120,940	13 098,295					
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	128,451	128,350					
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	6 985,928	6 856,108					
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	TSB	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	13,353	13,269					
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	202,383	201,292					
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	14 861,522	14 594,073					
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	13 054,510	13 117,560					
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	11 616,258	11 669,502	11 618,326					
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	12 861,389	12 969,323	12 947,567					
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	11 789,353	11 842,101	11 780,587					
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	13,396	13,286					
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	132,793	133,951	133,615					
124 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	120,115	123,897					
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE												
125 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	138,913	141,136					
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE												
126 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 357,067	1 353,409	1 377,350					

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutualleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{eme} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d>Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arike El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	- 34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Feja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El MateriMutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSACAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutualleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSACAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutualleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Avis des sociétés

Informations Post AGO

Société LLOYD Vie

Siège Social: Immeuble LLOYD, Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac2,
1053 Tunis

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire tenue le 24 Juin 2025 la société LLOYD Vie publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres

I-Les Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : MODALITES DE CONVOCATION

L'Assemblée Générale ratifie les modes et les délais de convocation et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocation statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE LA PRECEDENTE DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 (ABSENCE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES)

L'Assemblée Générale,

- Après avoir entendu l'exposé du président,
- Rappelant que, lors de son assemblée du 30 Juin 2025 elle avait décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 intégralement en réserves et/ou report à nouveau, sans distribution de dividendes,
- Constatant que cette décision n'a pas fait naître de droits acquis à dividende au profit des actionnaires, en l'absence de décision de distribution,
- Constatant qu'aucun commencement d'exécution n'y fait obstacle et que les droits des tiers et des actionnaires ne sont pas lésés,

Décide, dans la mesure nécessaire, de modifier la précédente décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, en ce qu'elle excluait toute distribution de dividendes, afin de permettre la mise en distribution d'une partie du bénéfice et/ou des réserves disponibles, dans les conditions définies à la résolution suivante.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : NOUVELLE AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ET DECISION DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L’Assemblée Générale après approbation du résultat de l’exercice clos le 31 décembre 2024 qui s’élève à 1 724 686 dinars et l’affectation du bénéfice au report à nouveau, et après constatation de l’existence des sommes distribuables, décide de réaffecter ladite résultat comme suit :

Résultat de l'exercice	1 724 686
Résultats reportés 2023	749 607
Total	2 474 293
Reserve Légale	123 715
Reliquat	2 350 578
Dividendes	1 500 500
Report à nouveau	850 078

L’Assemblée Générale décide la mise en paiement d’un dividende par action d’un montant de 1,250 dinars par action et ce à partir du 25/12/2025 au siège social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L’Assemblée Générale donne pouvoir au Président ou à son mandateur pour réaliser les formalités légales nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II-Le bilan après affectation du résultat comptable

DESIGNATION	Notes	ACTIFS			
		Au 31/12/2024			31/12/2023
		Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels	III.1.1	224 086	212 980	11 106	67 519
AC11 Investissements de recherche et développement		-	-	-	-
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		224 086	212 980	11 106	67 519
AC13 Fonds commercial		-	-	-	-
AC14 Acomptes versés		-	-	-	-
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III.1.2	1 230 956	835 877	395 079	417 949
AC21 Installations techniques & machines		1 205 692	811 489	394 203	416 617
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier		25 264	24 388	876	1 333
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
AC3 Placements	III.1.3	103 644 059	381 633	103 262 426	83 298 083
AC31 Terrains & Constructions		-	-	-	-
AC311 Terrains & Constructions Exp.		-	-	-	-
AC312 Terrains & Constructions Hors Exp.		-	-	-	-
AC313 Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées		-	-	-	-
AC 32 Placements dans les entreprises liées et participations		2 500 042	-	2 500 042	2 500 042
AC321 Parts dans des entreprises liées		-	-	-	-
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises		-	-	-	-
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		2 500 042	-	2 500 042	2 500 042
AC 33 Autres placements		101 144 017	381 633	100 762 384	80 798 042
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP		27 648 932	381 633	27 267 299	14 331 334
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe		72 324 938	-	72 324 938	66 353 212
AC333 Prêts hypothéquaires		-	-	-	-
AC334 Autres prêts		157 098	-	157 098	100 446
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		1 000 000	-	1 000 000	-
AC336 Autres		13 050	-	13 050	13 050
AC34 Crances pour especes aeposees aupres des entreprises cedantes		-	-	-	-
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III.1.4	30 747 530	-	30 747 530	29 512 627
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler		156 676	-	156 676	122 109
AC520 Provision d'assurance vie		26 554 758	-	26 554 758	24 934 297
AC530 Provision pour sinistres (Vie)		4 036 096	-	4 036 096	4 456 221
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et risournies (Vie)		-	-	-	-
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		-	-	-	-
AC560 Autres Provision.techniques (Vie)		-	-	-	-
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte		-	-	-	-
AC6 Crances	III.1.5	5 945 974	83 475	5 862 500	7 894 944
AC61 Crances nées d'operations d'assurance directe		1 988 943	83 475	1 905 468	3 647 566
AC611 Primes acquises et non émises		-	-	-	-
AC612 Autres crances nées d'opération d'assurance directe		1 988 943	83 475	1 905 468	3 647 566
AC613 Crances inépuisées subrogées à l'entreprise d'assurance		-	-	-	-
AC62 Crances nées d'operations de réassurance		2 180	-	2 180	559 498
AC63 Autres crances		3 954 852	-	3 954 852	3 687 880
AC631 Personnel		28 690	-	28 690	64 132
AC632 Etat.Org. S Social,Collect. Pub		2 331 428	-	2 331 428	1 374 375
AC633 Débiteurs divers		1 594 734	-	1 594 734	2 249 373
AC64 Crances sur ressources spéciales		-	-	-	-
AC7 Autres éléments d'actif	III.1.6	2 290 138	85 037	2 205 102	2 141 713
AC71 Avoirs Bques,CCP,Chèques, Caisse		900 573	85 037	815 537	687 341
AC72 Charges reportées		-	-	-	-
AC721 Frais d'Acquisition reportés		-	-	-	-
AC722 Autres charges à répartir		-	-	-	-
AC73 Comptes de régularisation Actif		1 389 565	-	1 389 565	1 454 371
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		1 383 456	-	1 383 456	1 362 499
AC732 Estimation de reassurance-acceptation		-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		6 109	-	6 109	91 872
Total		144 082 744	1 599 002	142 483 742	123 332 836

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		
DESIGNATION	MONTANT 31/12/2024	MONTANT 31/12/2023
CP Capitaux Propres		
CP1 Capital social	6 000 000	6 000 000
CP2 Réerves & Primes liées Capital Social	163 168	39 453
CP3 Rachat d'actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	-	-
CP5 Résultats reportés	850 078	749 607
CP5 Résultats reportés	850 078	749 607
CP5 Effets des modifications comptables	-	-
Total CP AP Affectation	7 013 246	6 789 060
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 Emprunts obligataires	-	-
PA12 TCN émis par l'entreprise	-	-
PA13 Autres Emprunts	-	-
PA14 Dettes Etab. Bancaires & Financiers	-	-
PA2 Provisions pour autres risques et Charges		
PA21 Prov. Pensions & Oblig. Similaires	-	-
PA22 Prov. Impôts	-	-
PA23 Autres Provisions	-	-
PA3 Provisions techniques brutes	96 109 548	79 399 382
PA310 Provision pour primes non acquises	-	-
PA320 Provision d'assurances vie	89 405 408	72 537 214
PA330 Provision pour sinistres (Vie)	4 929 379	5 467 402
PA340 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (1 774 761	1 394 766
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	-	-
PA360 Autres provisions techniques (Vie)	-	-
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaire	30 491 445	29 338 208
PA6 Autres dettes	8 679 770	7 806 107
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	433 708	2 329 502
PA62 Dettes Opérations Réassurance	4 971 108	3 417 821
PA621 Part. Réassureurs Créances Indemnisées	-	-
PA622 Autres dettes	4 971 108	3 417 821
PA63 Autres dettes	3 274 954	2 058 784
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	-	-
PA632 Personnel	124 580	165 483
PA633 Etat,Org. SS & Collectivités Pub.	1 046 055	972 672
PA634 Créditeurs divers	2 104 318	920 629
PA64 Ressources spéciales		
PA7 Autres passifs	189 732	79
PA71 Comptes Régularisations Passif	188 921	-
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	-	-
PA711 Estimation de réassurance rétrocession	-	-
PA712 Autres comptes de régularisation passif	188 921	-
PA72 Ecart de conversion		
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	811	79
Total	142 483 742	123 332 836

III-Etat d'évolution des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Amortissements Différés	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Réserve Spéciale	Résultat de l'exercice	Total
Soldes des capitaux propres au 31 Décembre 2024 avant affectation	6 000 000	39 453	0	0	749 607	0	1 724 686	8 513 746
Affectations approuvées par l'A.G.O		123 715			100 471	0	-224 186	0
Dividendes distribués					0		-1 500 500	-1 500 500
Soldes des Capitaux propres au 31 Décembre 2024 après affectation	6 000 000	163 168	0	0	850 078	0	0	7 013 246

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Appel à candidature pour le choix d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires (exercices 2026 – 2028), membre du conseil d'administration de l'UIB

I. Objet :

L'Union Internationale des Banques (UIB) se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur représentant des actionnaires minoritaires devant siéger dans son conseil d'administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028. Par actionnaire minoritaire, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital.

La désignation qui aura lieu par voie d'élection lors d'une assemblée élective dédiée aux actionnaires minoritaires sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

II. Conditions d'éligibilité :

Le candidat éligible au poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence » - ci-après. Ledit appel à candidature est à télécharger sur le site web de l'UIB : www.uib.com.tn et ce, à partir de la publication du présent Appel à Candidature.

Les conditions d'éligibilité sont conformes aux lois et règlements en vigueur énoncés dans :

- *L'article 193 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016*
- *La Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment l'article 60 ;*
- *La Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment les articles 23, 24 et 25*

- La décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment les articles 12, 13, 16 et 17

III. Termes de référence pour le choix d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires, membre du Conseil d'Administration de l'UIB

1) Conditions légales et autres

Conformément à l'article 47 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 et à l'article 15 de la décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020, tout candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de l'UIB ne dépassant pas 0,5%.

Le candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité d'impartialité, d'honnêteté et doit impérativement répondre aux conditions suivantes :

- ✓ être, obligatoirement, une personne physique ;
- ✓ consacrer le temps adéquat pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur ;
- ✓ ne pas être privé de ses droits civiques ;
- ✓ ne pas être une personne interdite en vertu d'un jugement de diriger des sociétés,
- ✓ ne pas être mineur, inaptes ou condamné en vertu d'un jugement et interdits de fonctions publiques ;
- ✓ ne pas être une personne condamnée pour des crimes ou des délits pour outrage aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou aux règlements des sociétés et ne pas être une personne qui ne peut pas exercer une activité commerciale en raison de sa profession ;
- ✓ ne pas être un employé qui est au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle :
- ✓ ne pas être sous le coup d'un jugement définitif pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour corruption ou évasion fiscale, pour émission de chèque sans provision, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- ✓ ne pas être sous le coup d'un jugement définitif de faillite,
- ✓ ne pas être ou avoir été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute,
- ✓ ne pas avoir été démis de fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle des autorités et ce, en vertu d'une sanction infligée par la banque centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance,
- ✓ ne pas avoir fait l'objet d'une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire,

- ✓ *ne pas avoir été établi responsable – pour la Banque Centrale de Tunisie – dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou leur liquidation.*
- ✓ *ne pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale ;*
- ✓ *ne pas figurer sur la liste des personnes inscrites aux fichiers de la Centrale d'information des créances contentieuses et/ou de la Centrale des Chèques Impayés tenus par la Banque Centrale de Tunisie ;*
- ✓ *ne pas être interdit, par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration ;*
- ✓ *Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur afin de conférer aux décisions du Conseil la crédibilité et l'objectivité requises ;*

2) Conditions se rapportant aux conflits d'intérêts

Le candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit aussi remplir les conditions ci-après :

- ✓ *Ne pas avoir, au jour du dépôt de la candidature, de liens de capital avec l'UIB au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ; notamment président du conseil d'administration d'une banque ou d'un établissement financier, directeur général, membre du conseil d'administration, directeur généraux adjoints, membre du conseil de surveillance, membre du directoire, membre du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques, commissaires aux comptes ainsi que conjoint des personnes susvisées, ascendants et descendants,*
- ✓ *ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :*
 - *président du conseil d'administration, directeur général, directeur général adjoint de l'UIB ;*
 - *président du conseil d'administration, directeur général, directeur général adjoint d'une société appartenant au même groupe que l'UIB.*
- ✓ *ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature salarié de l'UIB ou de l'une de ses filiales ;*
- ✓ *ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle l'UIB est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance, ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de l'UIB (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou son salarié, est administrateur.*
- ✓ *ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :*
 - *président du conseil d'administration ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de l'UIB ;*
 - *président du conseil d'administration ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que l'UIB.*
- ✓ *ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de l'UIB ;*

- ✓ *ne doit pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec la banque ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec l'UIB et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 ;*
- ✓ *ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;*
- ✓ *ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec l'UIB ou d'une société concurrente ou filiale de celle-ci ;*
- ✓ *ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;*
- ✓ *ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;*
- ✓ *ne pas être salarié d'une autre Banque ou d'une filiale de celle-ci ;*
- ✓ *n'ayant pas exercé un mandat de commissaire aux comptes de l'UIB, ou n'ayant pas été membre d'une équipe de commissariat aux comptes intervenante et ce depuis moins de 6 ans de la date de fin de la mission ;*
- ✓ *n'ayant pas exercé depuis moins de 9 ans un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans le conseil d'Administration de l'UIB ;*

3) Conditions liées aux compétences, qualifications et expériences

Le candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit posséder les qualifications, les compétences, l'expérience et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission et doit avoir une compréhension appropriée de l'environnement et des domaines d'activités de la Banque. A cet effet, il doit :

- ✓ *être diplômé Grandes Ecoles ou titulaire, d'au moins, un diplôme universitaire (au moins une maîtrise) ou équivalent en rapport avec les domaines d'activités de la finance ;*
- ✓ *avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en rapport avec les domaines d'activités de la finance ;*
- ✓ *posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission ;*
- ✓ *avoir une compréhension appropriée de l'environnement et des domaines d'activités de la finance.*

IV. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature à présenter pour le poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit comporter les documents ci-après :

- ✓ *une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration présentant le candidat et ses principaux traits de personnalité,*
- ✓ *une fiche de candidature selon le modèle en annexe 1,*
- ✓ *le curriculum vitae du candidat, selon le modèle en annexe 2*
- ✓ *une copie d'une pièce d'identité,*
- ✓ *une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité selon le modèle en annexe 3*

- ✓ un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature (ou à défaut le récépissé de dépôt de la demande, le candidat devant présenter son B3 avant le 12 février 2026 sous peine de nullité de la candidature)
- ✓ les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae : Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat.
- ✓ une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de l'UIB,
- ✓ une lettre de motivation,
- ✓ le présent document portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature légalisée du candidat.
- ✓ une copie certifiée conforme des diplômes obtenus.
- ✓ les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme.
- ✓ un certificat de non faillite récent le cas échéant.
- ✓ le duplicita de la déclaration de revenus au titre de l'année 2024.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé

Le candidat s'engage, également, à remettre à l'UIB tout document jugé par elle nécessaire.

L'UIB informe que les données et conditions relatives à la soumission à cet appel à candidature sont disponibles sur son site web : www.uib.com.tn.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à l'UIB, par voie d'email à l'adresse suivante : amel.raissi@uib.com.tn

V. Modalités de dépôt et date limite de réception des dossiers de candidature :

Les candidats intéressés par le poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires doivent faire parvenir leurs dossiers de candidatures sous plis fermés recommandés avec accusé de réception ou par Rapid Post ou les déposer directement, contre décharge, « au siège de l'UIB, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1, Direction des Affaires juridiques », au plus tard le **lundi 2 février 2026 à 12h**, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet de la Direction des Affaires juridiques faisant foi).

Ajouter la mention « Lu et approuvé » & signature légalisée sur le présent communiqué.

Le dossier de candidature doit être contenu dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'UIB, et portant la mention :

**« A NE PAS OUVRIR- APPEL A CANDIDATURE DESIGNATION D'UN
ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES »**

VI. Processus d'examen et choix des candidats

Conformément à la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation du représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration, la liste des candidats - dont les dossiers répondent aux critères précités - sera arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération puis soumise au Conseil d'Administration.

Les candidats retenus par le Conseil d'Administration seront soumis - sous réserve de non-objection des autorités compétentes - au vote par les actionnaires minoritaires lors d'une assemblée élective réservée aux actionnaires minoritaires, pour élire l'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, l'UIB convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée élective. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée élective.

L'Assemblée Elective aura pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième Assemblée sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé. Au cours de l'Assemblée Elective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La désignation du candidat retenu – par voie de vote – sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

L'UIB se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidature sans que le ou les candidats même retenus ne puissent réclamer aucune indemnisation.

Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entièvre responsabilité.

Annexe 1

Fiche signalétique de candidature au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires - membre du conseil d'administration de l'UIB

<i>Nom et Prénom</i>		
<i>N° CIN (1)</i>	<i>du</i>
<i>Adresse complète avec Code Postal</i>			
<i>Numéro de Tél. Fixe</i>			
<i>Numéro de Tél Mobile</i>			
<i>E-mail</i>@.....		
<i>Profession / Qualité / Expérience Professionnelle (2)</i>		
<i>Formation Académique et Diplômes Obtenus (3)</i>		
<i>Autres informations</i>		
<i>Membre d'autres Conseils d'Administration (4)</i>	<i>Oui /__/</i>	<i>Non /__/</i>	<i>Si Oui Nombre : ...</i>

Signature légalisée

- (1) Joindre copie de la CIN
- (2) Joindre justificatifs de l'expérience professionnelle
- (3) Joindre copies des Diplômes certifiées conformes

(4) Joindre les justificatifs

Annexe 2

CURRICULUM VITAE

ÉTAT CIVIL

Nom de famille :

*Photographie
récente*

Prénom :

Date de naissance :

Lieu et pays de naissance :

Nationalité :

Situation de famille :

Adresse de résidence permanente :

Téléphone :

Adresse électronique :

NIVEAU UNIVERSITAIRE

Cursus à partir du diplôme d'accès à l'enseignement supérieur

<i>Formation</i>	<i>de</i>	<i>à</i>	<i>Diplôme obtenu</i>	<i>Établissement</i>	<i>Observations</i> <i>(distinctions, thèses, ...)</i>
				<i>Lieu</i>	

FORMATION COMPLEMENTAIRE

<i>Formation</i>	<i>Année</i>	<i>Établissement</i>	<i>Observations</i>
		<i>Lieu</i>	

TRAVAUX ET PUBLICATIONS

LANGUES

<i>Langue</i>	<i>Niveau 1 : Moyen</i>	<i>Niveau 2 : Bon</i>	<i>Niveau 3 : Excellent</i>

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Emplois occupés (du plus récent au plus ancien)

<i>Employeur</i>	<i>Lieu</i>	<i>Poste occupé</i>	<i>De</i>	<i>à</i>

LES EMPLOIS SIGNIFICATIVES DE MON CURSUS, LA SPECIFICITE DE L'ACTIVITE DEPLOYEE (LE POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE, LE NOMBRE DE COLLABORATEURS, ...)

- *Organisme*
- *Domaine d'activité*
- *Fonction / Positionnement hiérarchique*
- *Nombre de collaborateurs*

- *Organisme*
 - *Domaine d'activité*
 - *Fonction / Positionnement hiérarchique*
 - *Nombre de collaborateurs*
-
- *Organisme*

- *Domaine d'activité*
- *Fonction / Positionnement hiérarchique*
- *Nombre de collaborateurs*

DIVERS

Références

Les coordonnées des personnes n'ayant aucun lien de parenté avec moi susceptibles d'être interrogées à mon sujet

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Coordonnées : adresse complète, numéro de téléphone, email</i>	<i>Activité ou profession</i>

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont vraies, sincères et complètes.

Tunis le

Signature légalisée

Annexe 3

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :

..... *CIN n° :*
..... *délivrée à..... le :*

Faisant élection de domicile au :
.....

Candidat(e)au poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires, membre du Conseil d'Administration de l'UIB, déclare formellement sur l'honneur jouir de mes droits civiques et répond à ce qui suit :

- *les critères d'éligibilité fixés par les Termes de référence de ce poste ;*
- *les conditions énoncées par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales notamment ses articles 193, et par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ;*
- *n'ayant pas de lien avec l'UIB au sens de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 (Art 43), relative aux banques et aux établissements financiers ;*
- *n'étant pas membre du conseil d'administration ou directeur général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec l'UIB au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ;*
- *ne rendant pas directement ou indirectement des prestations de services à l'UIB ;*
- *n'agissant pas pour le compte d'un client ou d'un fournisseur de l'UIB ;*
- *n'ayant pas exercé au cours des six dernières années un mandat de commissaire aux comptes de l'UIB ou n'ayant pas fait partie de l'équipe du commissaire aux comptes de l'UIB ;*
- *n'ayant pas été salarié de l'UIB ou de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années ;*
- *n'ayant pas exercé au cours des neuf dernières années un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans le Conseil d'Administration de l'UIB ;*
- *ne faisant pas partie des salariés d'autres Banques ou filiales de celles-ci ;*
- *n'étant pas en même temps administrateur au conseil d'administration d'une autre banque en Tunisie ou filiale de celle-ci ;*

- *n'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;*
- *n'ayant pas été frappé(e) par un jugement de faillite ;*
- *n'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute ;*
- *n'ayant pas été révoqué(e) des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance, en vertu d'une sanction infligée par ces autorités ;*
- *n'ayant pas subi une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;*
- *n'ayant pas été responsable de la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;*
- *N'étant pas dans l'une des situations d'interdiction et d'incompatibilité prévues par la législation en vigueur et notamment les articles 46, 57 et 58 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.*

Fait à....., le

Signature légalisée



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 2 Décembre 2025

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
GESTIONNAIRE « UNITED GULF
FINANCIAL SERVICES – NORTH
AFRICA - UGFS »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2024**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **3.186.541 DT** et une valeur liquidative égale à **3 357,788 DT** par part.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des réserves décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec Réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » au **31 décembre 2024**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves :

L'absence d'une situation auditee des sociétés en portefeuille ou d'autres critères objectifs tels que mentionnés dans le prospectus d'émission du Fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

Par ailleurs, Le « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » a valorisé les titres de la société ROYAL DRINKS à leur valeur d'acquisition soit 980.000 DT. Après examen des états financiers de la société au 31 décembre 2022 (dernière version communiquée), nous

estimons que la valorisation au coût d'acquisition n'est pas appropriée, dans la mesure où la valeur des capitaux propres est négative à cette date.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1-1 liquidation du fonds relative à la décision du Conseil du Marché Financier de prendre les mesures afin de liquider le « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » :

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à

- des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
 - Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** ».

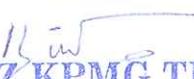
A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Emna RACHIKOU

Partner

FMBZ KPMG TUNISIE


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
M.F.: 810663 T / A / M / 000
Tél.: 71.194.344

FCPR Tunisian Development Fund (TDF I)

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3 448 969	4 761 998
a- Actions et valeurs assimilées		3 448 969	4 594 998
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Autres valeurs		0	167 000
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	6 442	413 956
a- Placements monétaires		0	401 182
b- Disponibilités		6 442	12 774
Créances d'exploitation		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		3 455 411	5 175 954
PASSIFS		268 870	1 179 961
Opérateurs crébiteurs	PA1	-61 160	-23 569
Autres crébiteurs divers	PA2	330 030	1 203 530
ACTIF NET		3 186 541	3 995 993
Capital	CP1	4 243 948	4 974 261
Sommes distribuables		-1 057 407	-978 268
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-978 269	-910 955
b- Résultat distribuable de la période		-79 139	-67 313
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		3 455 411	5 175 954

FCPR Tunisian Development Fund (TDF I)

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Revenus du portefeuille-titres	PR1	0	34 094
a- Dividendes		0	34 094
b- Revenus des obligations		0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	25 207	23 194
Total des revenus des placements		25 207	57 287
Charges de gestion des placements	CH 1	-100 910	-123 978
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-75 704	-66 691
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-3 435	-623
RESULTAT D'EXPLOITATION		-79 139	-67 313
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-79 139	-67 313
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-780 786	-587 992
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		50 473	180 135
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-809 452	-475 171

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE		Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		-809 452	-475 171
a- Résultat d'exploitation		-79 139	-67 313
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-780 786	-587 992
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		50 473	180 135
d- Frais de négociation de titres		0	0
Distributions de dividendes		0	0
Transactions sur le capital		0	0
a- Souscriptions		0	0
- Capital		0	0
- Régularisation des sommes non distribuables		0	0
- Régularisation des sommes distribuables		0	0
b- Rachats		0	0
- Capital		0	0
- Régularisation des sommes non distribuables		0	0
- Régularisation des sommes distribuables		0	0
c- Réduction de capital		0	-3 321 500
VARIATION DE L'ACTIF NET		-809 452	-3 796 671
ACTIF NET			
a- Début de période		3 995 993	7 792 664
b- Fin de période		3 186 541	3 995 993
NOMBRE D'ACTIONS			
a- Début de période		949	949
b- Fin de période		949	949
VALEUR LIQUIDATIVE		3 357,788	4 210,741
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		-20,26%	-6,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRÉSENTATION DU FONDS

« **FCPR Tunisian Development Fund I** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « United Gulf Financial Services-North Africa » et de la Banque Internationale Arabe de Tunisie et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 17 Mars 2010.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le montant du fonds est de D : 15.000.000 réparti en 1.500 parts de D : 10.000 chacune. Au 31.12.2024, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 9.490.000 DT (en valeur nominale) libérés totalement.

Sa durée de vie est de 10 ans, prorogeable de deux périodes d'un an.

Le comité consultatif du fonds tenu, le 07 septembre 2023, a autorisé la distribution de la trésorerie disponible du fonds qui s'élève à 1.898.000 DT et ce, par réduction de la valeur nominale du fonds de 20% au prorata des parts souscrites. De même, le comité consultatif, réuni le 30 octobre 2023, a décidé qu'une deuxième distribution d'actifs aura lieu selon la trésorerie disponible, équivalente à une réduction de 15% de la valeur nominale des parts du fonds pour un total de 1.423.500 DT.

La répartition de ces deux distributions se présente comme suit :

SOUSCRIPTEUR	MONTANT	1 ère distribution	Date de règlement	2 ème distribution	Date de règlement
AMEN BANK	1 000 000	200 000	18/05/2023	150 000	12/03/2024
ATB	2 000 000	400 000	18/05/2023	300 000	09/05/2024
ATB	490 000	98 000	18/05/2023	73 500	09/05/2024
ASSURANCES MAGHREBIA	1 000 000	200 000	08/06/2023	150 000	14/05/2024
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	500 000	100 000	08/06/2023	75 000	14/05/2024
BT	2 000 000	400 000	23/05/2023	300 000	25/12/2023
BIAT	1 500 000	300 000	23/05/2023	225 000	19/12/2023
UGB	1 000 000	200 000	02/09/2024	150 000	21/10/2024
TOTAL	9 490 000	1 898 000		1 423 500	

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Le Fonds Commun de Placement à Risque « **FCPR Tunisian Development Fund I** » est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie. Le gestionnaire étant UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

NOTE 1-1 LIQUIDATION DU FONDS

Selon la décision du Conseil du Marché Financier N°05-2023 du 07 février 2023, la société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA – UGFS a été autorisée à prendre les mesures nécessaires en vue de la liquidation du « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2024**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable Tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et titres OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2024**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- La méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- Evaluation des obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale, au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à 3.448.969 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	Méthode d'évaluation
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		5 680 000	3 155 000	59,85%	
Royal Drinks	98 000	980 000	980 000	10,33%	Valeur nominale
Shams technology	100 000	1 000 000	0	10,54%	Valeur d'acquisition avec décote de 100%
Green fruit	120 000	1 200 000	1 200 000	12,64%	Valeur transactionnelle
KAN PHARMA	120 000	1 200 000	0	12,64%	Valeur d'acquisition avec décote 100%
FERTIMED	130 000	1 300 000	975 000	13,70%	Valeur d'acquisition avec décote 25%
Compte Courant Associé		167 000	0	1,76%	
KAN PHARMA CCA	1	167 000	0	1,76%	Coût amorti avec décote 100%
Titres OPCVM		290 797	293 969	3,06%	
MCP SAFE FUND	934	140 790	143 652	1,48%	Valeur liquidative
UGFS BONDS FUND	10 701	150 007	150 317	1,58%	Valeur liquidative
TOTAL		6 137 797	3 448 969	64,68%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et avoirs en banque s'élèvent au 31.12.2024 à 6.442 DT et se détaillent comme suit :

Placements monétaires	Nombre de titres	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	% Actif
placement		0	0%	0%
CM BEST ECH 15-01-2024		0	0%	0%
Disponibilité		6 442	0,16%	0,07%
Avoir en banque		6 442	0,16%	0,07%
TOTAL		6 442	0,16%	0,07%

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à -61.160 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Frais de gestion 2023	-49 371	-12 951
Avoir sur frais de gestion 2020	-26 908	-26 908
Avoir sur frais de gestion 2022	-16 841	-16 840
Complément 2021	24 603	24 603
Avoirs de gestion 4 -ème trimestre 2024	-8 316	0
Rémunération du dépositaire à payer	15 672	8 528
Total	-61 160	-23 569

Il convient de noter que la société United Gulf Financial Services – North Africa (UGFS) a encaissé en 2024 des frais de gestion relatifs à l'exercice 2023 sans prendre en considération les avoirs et compléments des exercices antérieurs. Cette situation a eu pour conséquence de rendre débiteur le solde du compte opérateurs créditeurs au bilan.

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2024 à 330.030 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Etat, retenues à la source	30	30
Avance sur promesse de cessions actions FERTIMED	30 000	30 000
Avance sur promesse de cessions actions GREEN FRUITS	300 000	75 000
Porteurs de Parts	0	1 098 500
Total	330 030	1 203 530

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01^{er} janvier 2024 au 31 Décembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2024	
Montant en Nominal	4 974 261
Nombre de parts	949
Nombre de porteurs de parts	7
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-780 786
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 473
Réduction de capital	0
Capital au 31.12.2024	
Montant en Nominal	4 243 948
Nombre de parts	949
Nombre de porteurs de parts	7

Libellé	Mouvements sur le capital	Mouvements sur l'Actif Net
Capital début de période au 01.01.2024	4 974 261	4 974 261
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la période	0	0
Réduction de capital	0	0
Autres Mouvements	-730 313	-1 787 721
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-780 786	-780 786
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	50 473	50 473
Frais de négociation	0	0
Commissions de souscription	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-978 269
Sommes distribuables de l'exercice		-79 139
Montant Fin de période au 31.12.2024	4 243 948	3 186 541

Il convient de préciser Le solde de la moins-value potentielle au 31.12.2024, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Moins-value sur titres FERTIMED	325 000
Moins-value sur titres SHAMS TECHNOLOGY	250 000
Moins-value sur titres KAN PHARMA CCA	167 000
Moins-value sur titres OPCVM	38 786
Total	780 786

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant est nul pour la période allant du 01.01.2024 au 31.12.2024, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Revenus des titres OPCVM	0	34 094
Total	0	34 094

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du 01.01.2024 au 31.12.2024 à 25.207 DT, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Revenus du compte de dépôt	1 630	679
Revenus MOUDHARBA	12 752	17 324
Revenus des placements Pension Livrée	10 825	5 191
Total	25 207	23 194

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2024 au 31.12.2024 à 100.910 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire	93 766	116 834
Rémunération du dépositaire	7 144	7 144
Total	100 910	123 978

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2024 au 31.12.2024 à 3.435 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Services bancaires et assimilés	468	432
Frais administratifs divers	0	0
Impôts et Taxes	2 967	190
Total	3 435	623

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Revenus des placements	26,561	60,366	70,149	73,018
Charges de gestion des placements	-106,333	-130,640	-190,773	-206,496
Revenus nets des placements	-79,772	-70,274	-120,624	-133,478
Autres charges	-3,620	-0,656	-0,379	-14,170
Résultat d'exploitation (1)	-83,392	-70,930	-121,003	-147,648
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-83,392	-70,930	-121,003	-147,648
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-822,747	-619,592	-451,564	818,098
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	53,185	189,816	47,564	280,540
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-769,561	-429,776	-404,000	1 098,638
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-852,953	-500,706	-525,003	950,990
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-769,561	-429,776	-404,000	1 098,638
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-769,561	-429,776	-404,000	1 098,638
Valeur liquidative	3 357,788	4 210,741	8 211,448	8 736,450
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	3,47%	2,10%	2,25%	-2,50%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	-0,01%	0,00%	-0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-2,20%	-1,14%	-1,43%	11,51%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR Tunisian Development Fund I** est confiée à UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

UGFS est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds **FCPR Tunisian Development Fund I**.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération variable détaillée comme suit :

- Frais de gestion de 2,50% HT sur les montants souscrits, libérés et investis et 1% HT sur les montants souscrits et non investis calculés au maximum de l'actif net, et ;
- Commission de succès : 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) minimum de 10%.

En vertu de la quatrième résolution du procès-verbal du comité consultatif, tenu le 19 novembre 2024, il a été décidé de réviser les frais de gestion au profit du fonds, selon les modalités suivantes :

- Exercice 2024 : Les frais de gestion seront calculés conformément au règlement intérieur.
- Exercice 2025 : Les frais de gestion seront réduits de 50 %.
- À partir de l'exercice 2026 : Les frais de gestion seront supprimés, et un montant forfaitaire minimal sera mis en place.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BIAT. En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0.1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 6.000 DT.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers du compartiment 1

Opinion

Nous avons procédé à l'audit des états financiers du compartiment 1 du Fonds d'Investissement spécialisé «216 Capital Fund I», qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat, état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 6 900 177 dinars, un actif net de 6 858 569 dinars et un résultat net négatif à la fin de la période de 425 940 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du compartiment 1 du Fonds d'Investissement spécialisé «216 Capital Fund I» au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration du gestionnaire 216 Capital Ventures. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 10 Avril 2025

P/ CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Wadï Trabelsi



BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>AC 1 - Portefeuille titres</u>		<u>5 234 593</u>	<u>4 434 618</u>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC 1.a	5 234 593	4 434 618
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c-Autres valeurs		0	0
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>1 654 568</u>	<u>684 483</u>
a-Placements monétaires	AC 2.a	1 303 415	0
b- Disponibilités	AC 2.b	351 153	684 483
<u>AC 3 - Crédances d'exploitation</u>		<u>0</u>	<u>0</u>
<u>AC 4 - Autres actifs</u>	AC 4	<u>11 015</u>	<u>2 101</u>
TOTAL ACTIF		6 900 177	5 121 202
<hr/>			
PASSIF			
<u>PA 1 - Opérateurs créditeurs</u>	PA 1	273	0
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>	PA 2	41 334	11 692
TOTAL PASSIFS		41 607	11 692
<hr/>			
ACTIF NET			
<u>CP 1 - Capital</u>	CP 1	7 988 743	5 882 472
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>		(1 130 173)	(772 962)
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(772 962)	(416 853)
b- Sommes distribuables de l'exercice		(357 211)	(356 109)
TOTAL ACTIF NET		6 858 569	5 109 510
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 900 177	5 121 202

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024*(Montants exprimés en Dinar Tunisien)*

DESIGNATION	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>			
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilée		0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0
<u>PR 2- Revenus des placements monétaires</u>	PR 2	37 187	25 702
TOTAL DES REVENUS		37 187	25 702
<u>CH1 - Charges de gestion</u>			
	CH 1	357 781	351 344
REVENU NET		(320 594)	(325 642)
<u>PR3 - Autres produits</u>	PR 3	0	0
<u>CH2 - Autres charges</u>	CH 2	36 618	30 467
RESULTAT D'EXPLOITATION		(357 211)	(356 109)
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(357 211)	(356 109)
<u>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	PR 4	(68 729)	1 532 472
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres			
Frais de négociation			
Variation de change non matérialisée			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(425 940)	1 176 363

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a - Résultat d'exploitation		(425 940)	1 176 363
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(357 211)	(356 109)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(68 729)	1 532 472
d- Frais de négociation de titres			
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		2 175 000	647 000
a- Souscriptions			
_ Capital		2 175 000	647 000
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
_ Régularisation des sommes distribuables			
_ Droits d'entrée			
b- Rachats			
_ Capital			
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
_ Régularisation des sommes distribuables			
_ Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET		1 749 060	1 823 363
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		6 858 569	5 109 510
a- En début d'exercice		5 109 510	3 286 147
b- En fin d'exercice		6 858 569	5 109 510
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		108 750	108 750
a- En début d'exercice (Compartiment 1)		108 750	108 750
b- En fin d'exercice (Compartiment 1)		108 750	108 750
VALEUR LIQUIDATIVE (COMPARTIMENT 1)		63	47
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>		34%	55%

* Les éventuelles différences dans les unités sont dues à l'arrondi.

1. PRESENTATION DU FONDS « 216 CAPITAL FUND I »

Dénomination : 216 Capital Fund I

Compartiment : Compartiment 1 (TND)

Forme : Fonds d'investissement spécialisé à compartiments

Gestionnaire : 216 Capital Ventures S.A.

Dépositaire : Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

Agrement de constitution du Fonds CMF : n°91-2021 du 22 décembre 2021.

Visa : Visa n°21-1067 du 29 décembre 2021

Matricule fiscal : 1753798V/N/N/000

Siège social : Immeuble CARTE Lot BC 4, centre urbain nord, 1082 Tunis

Le compartiment 1 (C1) est intégralement composé d'actifs libellés en Dinars pour un montant de dix millions huit cent soixante quinze mille dinars (10.875.000 TND), correspondant à cent huit mille sept cent cinquante (108.750) parts d'une valeur nominale de cent (100) Dinars chacune, totalement souscrites par 18 personnes physiques et 7 personnes morales.

Durée : Dix (10) ans prorogeables éventuellement de deux (2) périodes d'un (1) an chacune.

Référentiel appliqué : Référentiel comptable Tunisien (notamment les NCT 16-17-18), le Code des Organismes de Placements Collectif promulgué par la loi numéro 2001-83 en date du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement collectif, telle que modifiée par le décret -loi numéro 2011-99 en date du 21 octobre 2011 et la loi numéro 2019-47 du 29 mai 2019, et ses textes subséquents.

Unité monétaire : La monnaie de référence et de présentation du fonds pour le compartiment 1 est le Dinar Tunisien.

2. FAITS MARQUANTS

L'année 2024 constitue pour le Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 CAPITAL FUND I » son 3^{ème} exercice comptable.

Conformément à l'article 13 du Règlement Intérieur, le premier exercice comptable commence à courir à compter de la date d'ouverture du Closing Initial, soit le 03.01.2022 pour s'achever le 31 décembre de l'année de constitution du Fonds.

Le règlement intérieur du 22 décembre 2021 a été modifié en date du 19 juillet 2022.

Trois appels de fonds ont été lancés :

- *Un 1^{er} appel de fonds de 20%, pour les deux compartiments 1 et 2, lancé en date du 11.04.2022.*
- *Un 2^{ème} appel de fonds de 20%, pour le compartiment 1 uniquement, lancé en date du 11.12.2022.*
- *Un 3^{ème} appel de fonds de 20%, pour le compartiment 1 uniquement, lancé en date du 15.05.2024.*

3. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers du fonds ont été arrêtés au 31/12/2024 conformément au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM, la NCT 17 et la NCT 18. Les mécanismes de communication préparés par « 216 CAPITAL FUND I » comportent le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et les notes aux états financiers.

4. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La comptabilité générale du Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 CAPITAL FUND I » est informatisée. Le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les charges communes engagées et relatives aux deux compartiments sont réparties comptablement selon des taux d'affectation. Ces derniers sont déterminés conformément à des pourcentages définis (Nombre de parts souscrites par compartiment/Nombre total de parts souscrites). Le solde du compte de liaison C1/C2 sera régularisé périodiquement.

Le taux d'affectation des charges communes pour le compartiment 1 est de 34,182% pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote nouvellement achetés est celle d'acquisition qui constitue pour l'année d'acquisition une transaction récente.

Cette valeur fera l'objet d'une réévaluation lors des prochains reporting comptables suivant les dispositions prévues par les Lignes directrices d'évaluation de l'International Private Equity and Venture Capital.

Lorsque la monnaie de référence du fonds est différente de la monnaie dans laquelle l'investissement est libellé, la conversion dans la monnaie de référence aux fins du reporting doit être effectuée en utilisant :

- *La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, et estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.*
- *Et le cours de change moyen en vigueur à la date d'évaluation.*

Les différences de changes relatives à la réévaluation et la conversion d'actifs détenus en monnaie autre que celle de référence, sont portées directement en capitaux propres, en tant que sommes non-distribuables.

4.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

4.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES AUX EF C1 (*Montants exprimés en Dinar Tunisien*)**AC 1 - Portefeuille titres****AC 1-a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Désignation du titre	Nombre de titre	Coût d'acquisition au 31/12/2024	Plus/Moins value au 31/12/2023	Plus/Moins value au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	Méthode de valorisation
Avidea.SARL	2 821	649 850	-----	(137 018)	512 833	10,037%	Approche marché
Wattnow.SA	49	1 296 000	1 532 472	1 532 472	2 828 472	55,357%	Calibration
Drest.SARL	24 167	1 200 000	-----	68 289	1 268 289	24,822%	Approche marché
Iris Technologies	109 240	625 000	-----	-----	625 000	12,232%	Valeur transactionnelle récente
TOTAL	136 277	3 770 850	1 532 472	1 463 743	5 234 593	90,216%	

AC 2-a-Placements monétaires

	31/12/2024	31/12/2023
Certificat de dépôt	1 300 000	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	3 415	0
Total des placements monétaires	1 303 415	0

AC 2-b- Disponibilités

	31/12/2024	31/12/2023
UBCI TND	351 153	684 483
Total des disponibilités	351 153	684 483

AC 4 - Autres actifs

	31/12/2024	31/12/2023
Charges constatées d'avance	7 812	0
Produits à recevoir	3 203	2 101
Total des autres actifs	11 015	2 101

PA 1- Opérateurs créateurs

	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	273	0
Total des opérateurs créateurs	273	0

PA 2 - Autres créateurs divers

	31/12/2024	31/12/2023
Receveur des finances	17 438	192
Fournisseurs et comptes rattachés	10 416	0
Charges à payer	13 480	11 500
** Rémunération du dépositaire	6 800	5 000
** Honoraires du commissaire aux comptes	6 000	6 000
** Redevance CMF	680	500
Total des autres créateurs divers	41 334	11 692

CP 1 - Capital

	31/12/2024	31/12/2023
Capital	CP 1- 1	10 875 000
Capital souscrit, non appelé		(4 350 000)
Plus/moins -values potentielles sur titres		1 463 743
Total du capital	7 988 743	5 882 472

CP 1-1 Capital

Le compartiment C1 est intégralement composé d'actifs libellés en Dinars pour un montant de dix millions huit cent soixante quinze mille dinars (10 875 000 TND), soit cent huit mille sept cent cinquante (108 750) parts totalement souscrites par 18 personnes physiques et 7 personnes morales.

Ci-dessous la composition du compartiment C1:

Porteurs de parts C1	Nombre de parts souscrites	Valeur nominale	Montant des parts souscrites	% dans le capital	Montant libéré en TND	Montant non libéré
17 personnes physiques	70 162	100	7 016 200	64,52%	4 209 720	2 806 480
6 personnes morales	36 938	100	3 693 800	33,97%	2 216 280	1 477 520
TOTAL PARTS A	107 100	100	10 710 000		6 426 000	4 284 000
216 Capital Ventures	1 155	100	115 500	1,06%	69 300	46 200
1 personne physique	495	100	49 500	0,46%	29 700	19 800
TOTAL PARTS B	1 650	100	165 000		99 000	66 000
TOTAL PARTS C1	108 750	100	10 875 000	100,00%	6 525 000	4 350 000

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT C1 (*Montants exprimés en Dinar Tunisien*)**PR 2- Revenus des placements monétaires**

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts bancaires créditeurs	12 390	9 974
Revenus des certificats de dépôt	24 798	15 729
Total des revenus des placements monétaires	37 187	25 702

CH 1 - Charges de gestion de placements

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	349 901	345 532
Rémunération du dépositaire	7 880	5 812
Total des charges de gestion	357 781	351 344

CH 2 - Autres charges

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunerations d'intermédiaires et honoraires	19 502	22 782
Redevances CMF	891	748
Services bancaires et assimilés	56	277
Contribution SOTUGAR	9 250	0
Prime d'assurance	2 604	0
Perte sur éléments non récurrents	0	0
Minimum de perception (DFM)	30	5
Droits de timbres	9	6
Retenue à la source libératoire	4 277	3 371
Perte de change	0	3 277
Total des autres charges	36 618	30 467

PR 3 - Autres produits

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Autres gains sur éléments non récurrents	0	0
Total des autres produits	0	0

PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation

Désignation du titre	31/12/2024	31/12/2023
Plus-value potentielle sur Wattnow	0	1 532 472
Moins-value potentielle sur Avidea	(137 018)	0
Plus-value potentielle sur Drest	68 289	0
Total des régularisations du résultat d'exploitation	(68 729)	1 532 472

6. DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION (*Montants exprimés en Dinar Tunisien*)

DONNEES PAR PART	31/12/2024	31/12/2023
<u>Données par part Compartiment C1</u>		
Revenus des placements	0,342	0,236
Charges de gestion des placements	3,290	3,231
Revenu net des placements	-2,948	-2,994
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	0,337	0,280
Résultat d'exploitation (1)	-3,285	-3,275
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-3,285	-3,275
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-0,632	14,092
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociations (2)	-0,632	14,092
Résultat net de l'exercice (1) +(2)	-3,917	10,817
Droit d'entrée et droits de sorties	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,632	14,092
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,632	14,092
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur liquidative	63,067	46,984
Ratios de gestion des placements		
Charges/Actif net	5,750%	7,473%
Autres charges/Actif net	0,534%	0,596%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net	-5,208%	-6,970%

7. TRANSACTIONS AVEC LE GESTIONNAIRE ET LE DEPOSITAIRE

7.1 LE GESTIONNAIRE

Le gestionnaire du fonds « 216 CAPITAL FUND I » est « 216 CAPITAL VENTURES ». Celui-ci se charge du conseil d'identification, des choix des investissements et des désinvestissements et des tâches relatives à la gestion courante (administrative, commerciale, comptable et financière).

En contrepartie des prestations, le gestionnaire reçoit des honoraires de gestion annuelle (et ceux conformément à l'article 21.1 du Règlement Intérieur mis à jour le 19/07/2022) répartis comme suit :

- *Deux virgule cinq pourcent (2,5%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et non encore investis et,*
- *Trois pourcent (3%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et investis par le fonds.*

La rémunération du gestionnaire au 31.12.2024 s'élève à 349.900,715 Dinars.

7.2 LE DEPOSITAIRE

Le dépositaire du fonds « 216 CAPITAL FUND I » est l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) », celui-ci assure la conservation des actifs compris dans le fonds, tous les encaissements et les paiements.

En contrepartie des prestations, le dépositaire reçoit une rémunération annuelle (et ceux conformément à l'article 21.2 du Règlement Intérieur mis à jour le 19/07/2022) de zéro virgule un pourcent (0,1%) hors taxes de l'actif net de chaque compartiment avec un minimum de 12.500 DT (et ceux conformément à l'article 7 de la convention dépositaire de titres et des fonds du 11/01/2022).

La rémunération du dépositaire au 31.12.2024 s'élève à 7.880,317 Dinars, soit 6.800,000 Dinars sont estimés à la rémunération relative à l'exercice 2024 et 1.080,317 Dinars correspond à la facture liée à la rémunération 2023 reçue en 2024.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers du compartiment 2

Opinion

Nous avons procédé à l'audit des états financiers du compartiment 2 du Fonds d'Investissement spécialisé «216 Capital Fund I», qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat, état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 7 005 106 Euro, un actif net de 6 989 150 Euro et un résultat net positif à la fin de la période de 1 066 724 Euro.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du compartiment 2 du Fonds d'Investissement spécialisé «216 Capital Fund I» au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration du gestionnaire 216 Capital Ventures. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 10 Avril 2025

P/ CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Wadï Trabelsi



BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en Euro)

ACTIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>AC 1 - Portefeuille titres</u>		5 590 617	3 560 443
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC 1.a	4 052 456	3 560 443
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c-Autres valeurs	AC 1.c	1 538 160	0
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilité</u>		1 401 667	2 357 799
a-Placements monétaires	AC 2.a	1 000 344	1 507 500
b- Disponibilités	AC 2.b	401 322	850 299
<u>AC 3 - Créances d'exploitation</u>		0	0
<u>AC 4 - Autres actifs</u>	AC 4	12 822	1 993
TOTAL ACTIF		7 005 106	5 920 235
PASSIF			
<u>PA 1 - Opérateurs créditeurs</u>	PA 1	0	512
<u>PA 2 - Autres créateurs divers</u>	PA 2	15 956	8 680
TOTAL PASSIFS		15 956	9 192
ACTIF NET			
<u>CP 1 - Capital</u>	CP 1	7 514 332	6 235 331
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>		(525 182)	(324 288)
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(324 288)	(109 089)
b- Sommes distribuables de l'exercice		(200 894)	(215 199)
TOTAL ACTIF NET		6 989 150	5 911 043
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 005 106	5 920 235

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en Euro)

DESIGNATION	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>			
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilée		0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0
<u>PR 2- Revenus des placements monétaires</u>		16 494	10 805
TOTAL DES REVENUS	PR 2	16 494	10 805
<u>CH1 - Charges de gestion</u>	CH 1	210 294	197 803
REVENU NET		(193 800)	(186 998)
<u>PR3 - Autres produits</u>	PR 3	6 760	2 267
<u>CH2 - Autres charges</u>	CH 2	13 854	30 468
RESULTAT D'EXPLOITATION		(200 894)	(215 199)
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(200 894)	(215 199)
<u>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	PR 4	1 267 619	1 737 355
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres			
Frais de négociation			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 066 724	1 522 156

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en Euro)

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a - Résultat d'exploitation		1 066 724	1 522 156
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(200 894)	(215 199)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 267 619	1 737 355
d- Frais de négociation de titres			
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions		11 382	3 195 114
_ Capital		11 382	3 195 114
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
_ Régularisation des sommes distribuables			
_ Droits d'entrée			
b- Rachats		0	0
_ Capital			
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
_ Régularisation des sommes distribuables			
_ Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET		1 078 106	4 717 271
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- En début d'exercice		6 989 150	5 911 043
b- En fin d'exercice		5 911 043	1 193 773
AN 5 - NOMBRE DE PARTS		209 400	209 400
a- En début d'exercice (Compartiment 2)		209 400	209 400
b- En fin d'exercice (Compartiment 2)		209 400	209 400
VALEUR LIQUIDATIVE (COMPARTIMENT 2)		33	28
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>			
* Les éventuelles différences dans les unités sont dues à l'arrondi.		18%	395%

1. PRESENTATION DU FONDS « 216 CAPITAL FUND I »

Dénomination : 216 Capital Fund I

Compartiment : Compartiment 2 (Euro)

Forme : Fonds d'investissement spécialisé à compartiments

Gestionnaire : 216 Capital Ventures S.A.

Dépositaire : Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

Agrement de constitution du Fonds CMF : n°91-2021 du 22 décembre 2021.

Visa : Visa n°21-1067 du 29 décembre 2021

Matricule fiscal : 1753798V/N/N/000

Siège social : Immeuble CARTE Lot BC 4, centre urbain nord, 1082 Tunis

Le compartiment 2 (C2) sera intégralement composé d'actifs libellés en Euros pour une contrevaleur en Dinars de vingt et un millions six cent vingt cinq mille (21.625.000) Dinars, réparti en deux cent seize mille deux cent cinquante (216.250) parts d'une valeur nominale de cent (100) Dinars chacune, souscrites à la contrevaleur en Euro. Deux cent neuf mille quatre cent (209.400) parts sont souscrites au 31.12.2024 par 6 personnes physiques non résidentes, 1 personne morale et le Fonds des fonds ANAVA.

Durée : Dix (10) ans prorogeables éventuellement de deux (2) périodes d'un (1) an chacune.

Référentiel appliqué : Référentiel comptable Tunisien (notamment les NCT 16-17-18), le Code des Organismes de Placements Collectif promulgué par la loi numéro 2001-83 en date du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement collectif, telle que modifiée par le décret -loi numéro 2011-99 en date du 21 octobre 2011 et la loi numéro 2019-47 du 29 mai 2019, et ses textes subséquents.

Unité monétaire : La monnaie de référence et de présentation du fonds pour le compartiment 2 est l'euro.

2. FAITS MARQUANTS

L'année 2024 constitue pour le Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 CAPITAL FUND I » son 3^{ème} exercice comptable.

Conformément à l'article 13 du Règlement Intérieur. Le premier exercice comptable commence à courir à compter de la date d'ouverture du Closing Initial, soit le 03.01.2022 pour s'achever le 31 décembre de l'année de constitution du Fonds.

Le règlement intérieur du 22 décembre 2021 a été modifié en date du 19 juillet 2022.

Deux appels de fonds ont été lancés en 2022 :

- *Un 1^{er} appel de fonds de 20%, pour les deux compartiments 1 et 2, lancé en date du 11.04.2022.*
- *Un 2^{ème} appel de fonds de 20%, pour le compartiment 1 uniquement, lancé en date du 11.12.2022.*

Un appel de fonds de 50% a été lancé en 2023 pour le compartiment 2 en date du 18.09.2023.

Un appel de fonds de 20% a été lancé en 2024 pour le compartiment 1 en date du 15.05.2024.

3. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers du fonds ont été arrêtés au 31/12/2024 conformément au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM, la NCT 17 et la NCT 18. Les mécanismes de communication préparés par « 216 CAPITAL FUND I » comportent le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et les notes aux états financiers.

4. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La comptabilité générale du Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 CAPITAL FUND I » est informatisée. Le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les charges communes engagées et relatives aux deux compartiments sont réparties comptablement selon des taux d'affectation. Ces derniers sont déterminés conformément à des pourcentages définis (Nombre de parts souscrites par compartiment/Nombre total de parts souscrites). Le solde du compte de liaison C1/C2 sera régularisé périodiquement.

Le taux d'affectation des charges communes pour le compartiment 2 est de 65,818% pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les dépenses en dinars sont converties en euro selon le cours moyen mensuel BCT avant comptabilisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote nouvellement achetés est celle d'acquisition qui constitue pour l'année d'acquisition une transaction récente.

Cette valeur fera l'objet d'une réévaluation lors des prochains reporting comptables suivant les dispositions prévues par les Lignes directrices d'évaluation de l'International Private Equity and Venture Capital.

Lorsque la monnaie de référence du fonds est différente de la monnaie dans laquelle

l'investissement est libellé, la conversion dans la monnaie de référence aux fins du reporting doit être effectuée en utilisant :

- *La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, et estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.*
- *Et le cours de change moyen en vigueur à la date d'évaluation.*

Les différences de changes relatives à la réévaluation et la conversion d'actifs détenus en monnaie autre que celle de référence, sont portées directement en capitaux propres, en tant que sommes non-distribuables.

4.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES AUX EF C2 (*Montants exprimés en Euro*)**AC 1 - Portefeuille titres**

Le portefeuille titres de détail comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titre	Coût d'acquisition au 31/12/2024	Plus/Moins value au 31/12/2023	Plus/Moins value au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	Méthode de valorisation
AC 1-a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
Flexifai.SA	63	252 000	(252 000)	(252 000)	0	0,00%	Valeur transactionnelle récente
Gofield	143	100 000	-----	(18 677)	81 323	1,38%	Approche marché
Easy Transfer	9 040	400 020	-----	345 713	745 733	12,62%	Approche marché
Proxalys Inc	1 176 471	279 981	-----	-----	279 981	4,74%	Valeur transactionnelle récente
Cynoia	265	150 000	-----	219 081	369 081	6,24%	Valeur transactionnelle récente
Actum Group Limited	4 438	469 088	1 989 355	2 107 250	2 576 339	43,59%	Calibration
TOTAL	1 651 090	1 737 355	2 401 366	4 052 456	68,56%		
AC 1-c- Autres valeurs " SAFE"							
Imaginario AI Inc	322 018	-----	324 669	646 688	10,94%	Approche marché	
Esteps Inc	150 000	-----	-----	150 000	2,54%	Valeur transactionnelle récente	
Logidoo Inc	462 535	-----	278 938	741 473	12,54%	Evaluation report Equidam	
TOTAL	934 553	0	603 607	1 538 160	26,02%		
TOTAL	2 585 643	1 737 355	3 004 974	5 590 617	94,58%		

AC 2-Placements monétaires et disponibilités**AC 2-a- Placements monétaires**

	31/12/2024	31/12/2023
Certificats de dépôt	1 000 000	1 500 000
Intérêts courus sur certificats de dépôt	344	7 500
Total des placements monétaires	1 000 344	1 507 500

AC 2-b- Disponibilités

	31/12/2024	31/12/2023
UBCI €	401 322	850 299
Total des disponibilités	401 322	850 299

AC 4-Autres actifs

	31/12/2024	31/12/2023
Produits à recevoir	8 318	1 993
Charges constatées d'avance	4 505	0
Total des autres actifs	12 822	1 993

PA 1- Opérateurs créditeurs

	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	0	512
Total des opérateurs créditeurs	0	512

PA 2 - Autres créateurs divers

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs et comptes rattachés	6 006	0
Charges à payer	9 950	8 680
** Rémunération du dépositaire	6 800	5 800
** Honoraires du commissaire aux comptes	2 500	2 300
** Redevance CMF	650	580
Total des autres créateurs divers	15 956	8 680

CP 1 - Capital

	CP 1-1	31/12/2024	31/12/2023
Capital	6 514 309	6 514 309	6 514 309
Capital souscrit, appelé, non libéré	(50 658)	(62 040)	(62 040)
Capital souscrit, non appelé	(1 954 293)	(1 954 293)	(1 954 293)
Plus/moins -values potentielles sur titres	3 004 974	1 737 355	1 737 355
Total du capital	7 514 332	6 235 331	

CP1-1 Le compartiment 2 (C2) sera intégralement composé d'actifs libellés en Euros pour une contrevalue en Dinars de vingt et un millions six cent vingt cinq mille (21 625 000) Dinars, réparti en deux cent seize mille deux cent cinquante (216 250) parts d'une valeur nominale de cent (100) Dinars chacune, souscrites à la contrevalue en Euro
 Deux cent neuf mille quatre cent (209 400) parts sont souscrites au 31.12.2024 par 6 personnes physiques non résidentes, 1 personne morale et le Fonds des fonds ANAVA.
 Ci-dessous la composition du compartiment C2:

Porteurs de parts C2	Nombre de parts souscrites	Valeur nominale	Montant des parts souscrites en €	% dans le capital	Montant libéré en €	Montant appelé et non libéré en €	Montant non encore appelé
4 personnes physiques	11 838	100	362 154	5,56%	253 508	0	108 646
1 personne morale	3 300	100	101 247	1,55%	20 249	50 623	30 374
ANAVA (Fonds des fonds)	192 612	100	6 000 000	92,10%	4 200 000	0	1 800 000
<u>TOTAL PARTS A</u>	<u>207 750</u>	<u>100</u>	<u>6 463 401</u>	<u>99,22%</u>	<u>4 473 757</u>	<u>50 623</u>	<u>1 939 020</u>
2 personnes physiques	1 650	100	50 908	0,78%	35 601	35	15 272
<u>TOTAL PARTS B</u>	<u>1 650</u>	<u>100</u>	<u>50 908</u>	<u>0,78%</u>	<u>35 601</u>	<u>35</u>	<u>15 272</u>
<u>TOTAL PARTS C2</u>	<u>209 400</u>		<u>6 514 309</u>	<u>100,00%</u>	<u>4 509 358</u>	<u>50 658</u>	<u>1 954 293</u>

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT C2 (Montants exprimés en Euro)**PR 2- Revenus des placements monétaires**

	<u><u>31/12/2024</u></u>	<u><u>31/12/2023</u></u>
Revenus des certificats de dépôt	16 494	10 805
Total des revenus des placements monétaires	16 494	10 805

CH 1 - Charges de gestion de placements

	<u><u>31/12/2024</u></u>	<u><u>31/12/2023</u></u>
Rémunération du gestionnaire	202 244	191 536
Rémunération du dépositaire	8 050	6 268
Total des charges de gestion	210 294	197 803

CH 2 - Autres charges

	<u><u>31/12/2024</u></u>	<u><u>31/12/2023</u></u>
Rémunerations d'intermédiaires et honoraires	10 463	28 377
Redevances CMF	724	721
Services bancaires et assimilés	200	407
Prime d'assurance	1 502	0
Minimum de perception (DFM)	18	3
Droits de timbres	3	4
Perte de change	946	956
Total des autres charges	13 854	30 468

PR 3 - Autres produits

	<u><u>31/12/2024</u></u>	<u><u>31/12/2023</u></u>
Intérêts de retard/Libération des parts	6 732	1 993
Gain de change	0	275
Autres gains sur éléments non récurrents	28	0
Total des autres produits	6 760	2 267

PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation

Désignation du titre	<u><u>31/12/2024</u></u>	<u><u>31/12/2023</u></u>
Moins-value potentielle sur Flexifai	0	(252 000)
Plus-value potentielle sur Actum Group Limited	117 895	1 989 355
Moins-value potentielle sur Gofield	(18 677)	0
Plus-value potentielle sur Cynoia	219 081	0
Plus-value potentielle Easy Transfer	345 713	0
Plus-value potentielle sur Imaginario	324 669	0
Plus-value potentielle sur Logiddo Inc	278 938	0
Total des régularisations du résultat d'exploitation	1 267 619	1 737 355

6. DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION (Montants exprimés en Euro)

DONNEES PAR PART	31/12/2024	31/12/2023
<i>Données par part Compartiment C2</i>		
Revenus des placements	0,08	0,05
Charges de gestion des placements	1,00	0,94
Revenu net des placements	-0,93	-0,89
Autres produits	0,03	0,01
Autres charges	0,07	0,15
Résultat d'exploitation (1)	-0,96	-1,03
Régularisation du résultat d'exploitation	0,00	0,00
Sommes distribuables de l'exercice	-0,96	-1,03
Variation des plus (ou moins) values potentielles	6,05	8,30
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,00	0,00
Frais de négociation	0,00	0,00
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociations (2)	6,05	8,30
Résultat net de l'exercice (1) +(2)	5,09	7,27
Droit d'entrée et droits de sorties	0,00	0,00
Résultat non distribuable de l'exercice	6,05	8,30
Régularisation du résultat non distribuable	0,00	0,00
Sommes non distribuables de l'exercice	6,05	8,30
Distribution de dividendes	0,00	0,00
Valeur liquidative	33,38	28,23
Ratios de gestion des placements		
Charges/Actif net	3,21%	3,35%
Autres charges/Actif net	0,20%	0,52%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net	-2,87%	-3,64%

7. TRANSACTIONS AVEC LE GESTIONNAIRE ET LE DEPOSITAIRE

7.1 LE GESTIONNAIRE

Le gestionnaire du fonds « 216 CAPITAL FUND I » est « 216 CAPITAL VENTURES ». Celui-ci se charge du conseil d'identification, des choix des investissements et des désinvestissements et des tâches relatives à la gestion courante (administrative, commerciale, comptable et financière).

En contrepartie des prestations, le gestionnaire reçoit des honoraires de gestion annuelle (et ceux conformément à l'article 21.1 du Règlement Intérieur mis à jour le 19/07/2022) répartis comme suit :

- *Deux virgule cinq pourcent (2,5%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et non encore investis et,*
- *Trois pourcent (3%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et investis par le fonds.*

La rémunération du gestionnaire au 31.12.2024 s'élève à 202.244,08 euros.

7.2 LE DEPOSITAIRE

Le dépositaire du fonds « 216 CAPITAL FUND I » est « l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) », celui-ci assure la conservation des actifs compris dans le fonds, les encaissements et les paiements.

En contrepartie des prestations, le dépositaire reçoit une rémunération annuelle (et ceux conformément à l'article 21.2 du Règlement Intérieur mis à jour le 19/07/2022) de zéro virgule un pourcent (0,1%) hors taxes de l'actif net de chaque compartiment avec un minimum de 12.500 DT (et ceux conformément à l'article 7 de la convention dépositaire de titres et des fonds du 11/01/2022).

La rémunération du dépositaire au 31.12.2024 s'élève à 8.050,39 euros, soit 6.800,00 euros sont estimés à la rémunération relative à l'exercice 2024 et 1.250,39 euros correspondent à la facture liée à la rémunération 2023 reçue en 2024.